



Commune d'ETROCHEY



✓ A CONSERVER

DICR!M

Document d'Information
Communal sur les
Risques Majeurs

VERSION 2021



SOMMAIRE

PAGE 3

- Le mot du Maire
- Qu'est-ce qu'un risque majeur
- Pourquoi s'informer sur les risques majeurs

PAGE 4

- Les risques majeurs sur la commune
- Les différents pictogrammes
- Restez informés
- Les numéros utiles

PAGE 5 et 6

- En cas d'évènement grave comment serez-vous alertés

PAGE 7

- Risque inondation

PAGE 8

- Risque Radon

PAGE 9

- Risque météorologique (orage et vents violents)

PAGE 10

- Risque mouvements de terrain (gonflement des argiles)

PAGE 11

- Grand froid

PAGE 12

- Canicule – sécheresse

PAGE 13

- Risque sanitaire (pandémie)

PAGE 14

- Numéros utiles

PAGE 15

- Notes personnelles

Le Mot du Maire

Ce document sécurité est d'une **TRES GRANDE IMPORTANCE**, et doit retenir toute votre attention.

Toute population soumise à des risques majeurs a droit à une information dite préventive afin de connaître les dangers auxquels elle peut être exposée, les dispositions prévues par les pouvoirs publics, et les mesures de sauvegarde à respecter.

Pour vous préparer à un comportement responsable face aux risques potentiels, et afin de réduire leurs conséquences, je vous invite à prendre connaissance de ce **Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)**, document synthétique qui constitue l'un des éléments de notre politique de sécurité des personnes.

Puisse ce document vous permettre de bien mesurer les types de risques qui nous entourent, et de mieux les appréhender pour y faire face. La sécurité civile est l'affaire de TOUS, et chacun doit être acteur de sa sécurité et celles des autres.

POUR VOTRE SECURITE, CONSERVEZ CE DOCUMENT.

Le Maire.

Loi n° 2004-811 du 13 août 2004 de modernisation de la sécurité civile : « toute personne concourt, par son comportement, à la sécurité civile ».

Qu'est-ce qu'un risque majeur ?

Un risque majeur est la possibilité que survienne un **évènement**, dont les effets peuvent **mettre en jeu des vies humaines** ou **occasionner des dommages importants sur les biens ou l'environnement**. Il est qualifié de majeur quand il est caractérisé par sa **faible fréquence** et par **son énorme gravité**.

Il existe plusieurs types de risques majeurs :

- Les risques naturels : inondations, les feux de forêt, les mouvements de terrain, les séismes, la météorologie...
- Les risques technologiques (liés à l'activité humaine) : industriels, nucléaires, transport de matières dangereuses, rupture de barrage, etc....
- Les risques sanitaires : pandémie...

Pourquoi s'informer sur les risques majeurs ?

L'article L.125.2 du Code de l'environnement précise que « **les citoyens ont droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent** ».

Conformément à cette réglementation, ce document vous informe sur les risques auxquels la commune d'Etrochey peut être exposée. Il a pour objectif de vous sensibiliser aux bons réflexes de protection à adopter en cas de catastrophe majeure, afin que vous deveniez acteur de votre propre sécurité.

Risques majeurs potentiels pour la commune

Risques naturels

- Inondations
- Radon
- Mouvements de terrain
- Grand froid
- Orage et vent violent
- Canicule
- Pandémie

Les différents pictogrammes



Restez informés



Radio : France bleu Bourgogne 99.1 FM

France Inter Montbard 90.6 FM



TELEVISION : France 3 Bourgogne

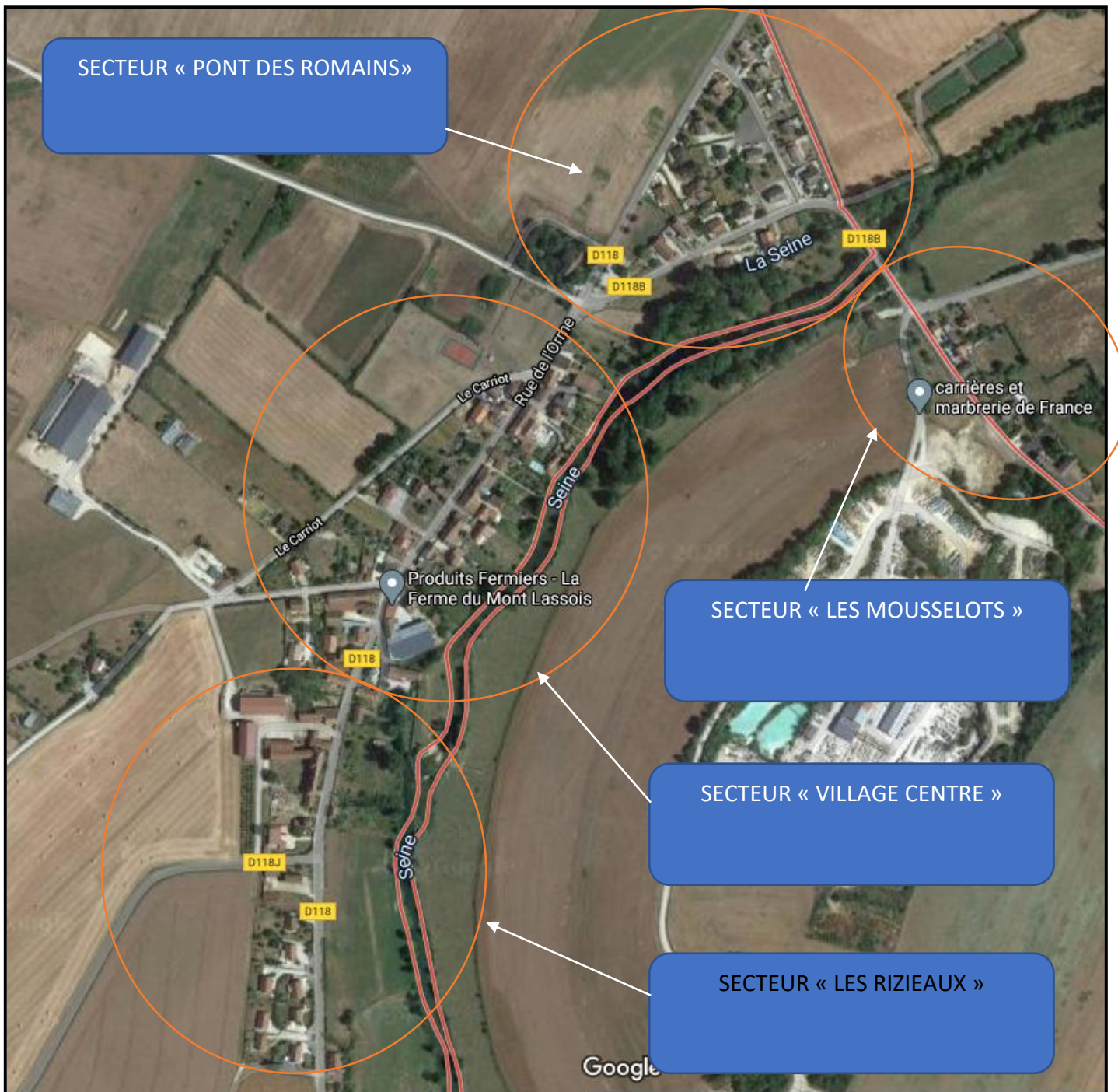


En cas d'évènement grave comment serez-vous alertés ?



EN CAS D'ÉVENEMENT MAJEUR, VOUS SEREZ ALERTES DE LA MANIÈRE SUIVANTE :

LE TERRITOIRE COMMUNAL A ÉTÉ DIVISÉ EN QUATRES PARTIES



L'ALERTE S'EFFECTUERA EN PORTE A PORTE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL



ALERTE SANS EVACUATION DES POPULATIONS

- ☞ Un risque menace votre quartier
- ☞ Préparez-vous à évacuer sur ordre si cela est nécessaire
- ☞ Restez attentifs aux instructions qui seront données pour votre sécurité

ATTENTION, ALERTE AVEC EVACUATION DES POPULATIONS

- ☞ Un événement exceptionnel est attendu
- ☞ Evacuez immédiatement la zone où vous vous trouvez, dans le calme
- ☞ Rejoignez le point de ralliement dont vous relevez et suivez toutes les instructions données par le maire ou les forces de l'ordre

POINTS DE RASSEMBLEMENTS

Les habitants des secteurs « **LES RIZIEAUX** » et « **VILLAGE CENTRE** » seront rassemblés à la **SALLE DES FETES**.

Les habitants des secteurs « **PONT DES ROMAINS** » et « **LES MOUSSELOTS** » seront rassemblés à la **MAIRIE**.



RISQUE INONDATION

L'inondation est la submersion rapide ou lente d'une zone habitée ou non ; elle correspond au débordement des eaux lors de la crue.

La crue, quant à elle, correspond à une augmentation de la hauteur d'eau, sans conduire forcément à une inondation.

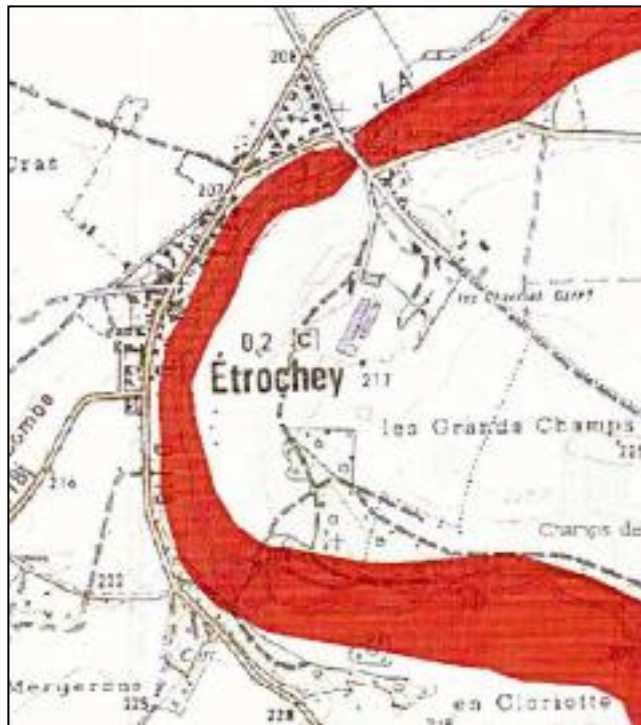
RISQUE POUR LA COMMUNE

La SEINE traversant la commune à proximité d'habitations peut engendrer des débordements qui peuvent durer plusieurs jours. La montée des eaux est lente, ce qui laisse généralement le temps de s'organiser.

LES MOYENS DE SURVEILLANCE ET L'ALERTE

Une surveillance permanente des cours d'eau est assurée au niveau national. Le bilan de ces observations est consultable 24h/24 sur le site : <http://www.vigierues.gouv.fr> (site de prévision des crues).

Toute personne témoin d'un éventuel problème doit prévenir les autorités (Mairie, Pompiers ou Gendarmerie).



LES BONS REFLEXES

AVANT

- Stationner les véhicules sur les points hauts
- Mettre hors d'eau : les meubles, les objets....
- Faire une réserve d'eau potable et de produits alimentaires, si nécessaire ;
- Rassembler les papiers, l'argent, les médicaments pour une éventuelle évacuation.

PENDANT

- Fermer portes et fenêtres
- Couper le gaz et l'électricité
- Monter à pied dans les étages
- Ecouter la radio : France Bleu Bourgogne
- Ne pas aller chercher ses enfants à l'école
- Ne pas téléphoner. Libérer les lignes pour les secours d'urgence
- Ne pas s'engager sur une route inondée

APRES

- Ne pas regagner son habitation, si cette dernière a été endommagée
- Ne rétablir l'électricité qu'après contrôle complet des circuits électriques
- Chauffer dès que possible ou aérer et désinfecter les pièces.



RISQUE RADON

Le radon est un gaz radioactif issu de la désintégration de l'uranium et du radium présents naturellement dans le sol et les roches. En se désintégrant, il forme des résidus solides, eux-mêmes radioactifs. Ces résidus peuvent se fixer sur les aérosols de l'air, et, une fois inhalés, se déposer le long des voies respiratoires en provoquant leur irradiation.

RISQUE POUR LA COMMUNE

Le radon est présent dans l'air, le sol, l'eau.

Le risque pour la santé résulte toutefois pour l'essentiel de sa présence dans l'air qui est variable d'un lieu à l'autre.

Catégorie 1 : Formations géologiques dont les teneurs en uranium les plus faibles.

Catégorie 2 : Formations géologiques avec les teneurs en uranium les plus faibles mais sur lesquelles des facteurs géologiques particuliers peuvent faciliter le transfert du radon vers les bâtiments.

Catégorie 3 : Formations géologiques dont les teneurs en uranium sont les plus élevées.

La commune a un potentiel radon de catégorie 2. Ce gaz est présent depuis fort longtemps, toutefois, il n'avait certainement pas été mesuré. Nous avons eu connaissance de sa présence par les services préfectoraux en 2019.



LES BONS REFLEXES

AVANT

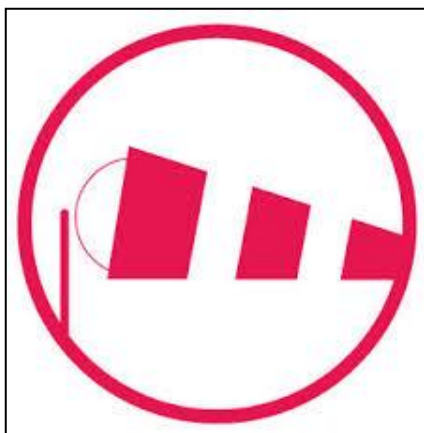
- Faire dépister par un professionnel le radon dans votre habitation grâce à un appareil, le dosimètre, dans une ou plusieurs pièces de vie, pendant au moins deux mois et durant la période de chauffage.

SI PRESENCE DE RADON

Quand la mesure conduite à mettre en évidence une concentration élevée de radon (supérieure à 300 Bq/m³), il est alors nécessaire de rechercher une solution pour la réduire et pour cela d'identifier les facteurs susceptibles de favoriser la présence de radon.

Trois pistes sont en particulier à explorer pour cela :

- Améliorer l'étanchéité entre le sol et votre habitation pour limiter l'entrée du radon ;
- Bien ventiler votre habitation car un apport d'air neuf suffisant limite la présence de radon dans votre maison.
- Pour éviter que le système de chauffage ne soit une source accrue d'aspiration du radon, votre cheminée et/ou poêle doivent être équipés d'une entrée d'air spécifique.



RISQUE METEOROLOGIQUE

Orage et vents violents

Une tempête correspond à l'évolution d'une perturbation atmosphérique où se confrontent deux masses d'air aux caractéristiques bien distinctes (température, humidité...). Une carte de vigilance est élaborée 2 fois par jour à 6 h et 16 h par Météo-France : www.meteofrance.fr

Les effets d'une tempête :

Vents violents, précipitations intenses....
Les tempêtes sont souvent à l'origine de dégâts importants.

Les conséquences :

Le nombre de victimes peut être important. Le problème est souvent lié à l'imprudence des personnes. En effet, les tempêtes peuvent être à l'origine de la projection d'objets, de la chute de tuiles, elles peuvent entraîner des chutes d'arbres, des inondations, voir même des glissements de terrain.

Les bons réflexes :

SI UNE TEMPETE EST ANNONCEE

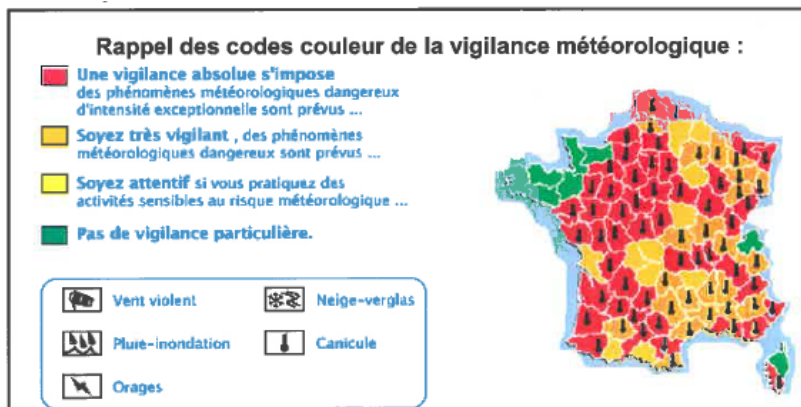
- Mettez à l'abri ou amarrez les objets susceptibles d'être emportés
- Evitez de prendre la route
- Reportez autant que possible vos déplacements

PENDANT UNE TEMPETE

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, fermez portes et volets
- Débranchez appareils électriques et antennes de télévision
- Ne vous abritez pas sous les arbres
- Ne vous approchez pas des lignes électriques ou téléphoniques
- N'intervenez pas sur les toits
- Si vous devez impérativement sortir, soyez prudents.

APRES UNE TEMPETE

- Faites couper branches et arbres qui menacent de tomber
- Faites attention aux fils électriques et téléphoniques tombés au sol
- Faites l'inventaire de vos dommages et contactez votre compagnie d'assurance pour élaborer votre déclaration de sinistre.





RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN (Gonflement des argiles)

Les variations de la quantité d'eau dans certains terrains argileux produisent des gonflements (en période humide) et des tassements (période sèches). Cela peut provoquer des dégâts sur les constructions (fissures, déformations des ouvertures), pouvant rendre inhabitables certains locaux.

Le risque sur la commune



La commune se situe sur une zone d'exposition moyenne pour les argiles. Cela ne signifie pas que le risque n'est pas présent, mais que le problème se manifestera essentiellement en cas de fortes sécheresses. Près de la moitié du territoire est concernée par un sol argileux (pour consulter la cartographie du risque, consultez le site www.argiles.fr).

Les mesures de préventions

Le ministère de l'écologie a édité une plaquette d'information sur le risque argile « le retrait-gonflement des argiles : comment prévenir les désordres dans l'habitat individuel ? ». Vous pouvez télécharger cette plaquette en format pdf sur le site : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/>

Comment faire pour prévenir les dégâts ?



Eloignez la végétation du bâti :
les racines amplifient le phénomène de déstructuration des façades



Réalisez une structure étanche autour du bâtiment

Vous retrouverez l'ensemble de ces conseils sur www.argiles.fr



RISQUE METEOROLOGIQUE

Grand Froid

Il s'agit d'épisodes de grand froid et/ou de fortes chutes de neige qui durent au moins deux jours. Les températures atteignent des valeurs nettement inférieures aux normales saisonnières et constituent un danger pour la santé de tous.

Informations sur les risques

Il faut redoubler de vigilance **en se protégeant personnellement et en veillant sur les personnes fragiles** (personnes âgées, enfants, personnes précaires ou sans domicile). Attention également au risque accru d'intoxication au **monoxyde de carbone** dû au dysfonctionnement d'appareils de chauffage ou à une utilisation inappropriée d'appareils de chauffage (chauffage d'appoint utilisé en continu).



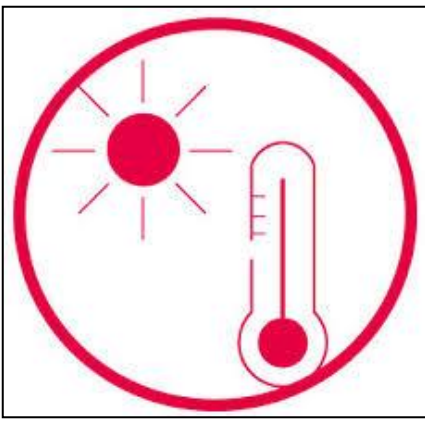
Les bons réflexes

AVANT

- Vérifiez le bon fonctionnement de votre installation de chauffage afin de prévenir les intoxications au monoxyde de carbone.

PENDANT

- Restez chez vous et évitez tout déplacement
- Restez en contact avec vos proches, les voisins ou amis qui sont seuls
- Renseignez-vous sur l'état des routes
- Signalez votre départ et votre lieu de destination à vos proches
- Prévoyez un équipement minimum au cas où vous seriez d'attendre plusieurs heures sur la route à bord de votre véhicule
- Protégez-vous des chutes et dégagez la neige des trottoirs devant votre domicile
- Protégez les canalisations d'eau contre le gel
- Prévoyez des moyens d'éclairage de secours et faites une réserve d'eau potable
- Si vous utilisez un dispositif d'assistance médicale (respiratoire ou autre) alimenté par électricité, prenez des précautions en contactant l'organisme qui en assure la gestion
- Ecoutez la radio et respectez les consignes des autorités
- N'utilisez pas, pour vous chauffer, d'appareils non destinés à cet usage : cuisinière, braséro, etc et les chauffages d'appoint à combustion en continu. Ces appareils ne doivent fonctionner que par intermittence.
- En cas d'urgence appelez le 15 (SAMU)



RISQUE METEOROLOGIQUE

Canicule

Le mot « canicule » désigne un épisode de températures élevées, de jour comme de nuit, sur une période prolongée. En France, la période des fortes chaleurs pouvant donner lieu à des canicules s'étend généralement du 15 juillet au 15 août, parfois depuis la fin juin.

Les dangers

Une forte chaleur devient dangereuse pour la santé dès qu'elle dure plus de 3 jours. Les conséquences les plus graves sont la déshydratation (crampes, épuisement, faiblesse, etc...) et le coup de chaleur (agressivité inhabituelle, maux de tête, nausées, etc...)

Les mesures de prévention

Les personnes déjà fragilisées (personnes âgées, atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc...) sont particulièrement vulnérables. N'hésitez pas à signaler à la Mairie toute personne de votre entourage qui semble en difficultés. La carte de vigilance de météo-France intègre le risque canicule. Elle est consultable sur le site <http://www.meteofrance.com>

Les bons réflexes

- Fermez les volets et fenêtres le jour et les ouvrir la nuit
- Se rafraîchir régulièrement à l'aide d'un brumisateur ou en prenant une douche
- Boire au minimum 1,5 litres d'eau par jour et évitez l'alcool, les graisses et les sucres
- S'habiller de vêtements légers
- A l'extérieur, portez une casquette ou un chapeau et restez le plus souvent possible à l'ombre
- N'hésitez pas à demander de l'aide



**VAGUES DE CHALEUR,
DES PRÉCAUTIONS À PRENDRE**

- MOUILLER SON CORPS ET SE VENTILER
- MANTENIR SA MAISON AU FRAIS : FERMER LES VOILETS LE JOUR
- DONNER ET PRENDRE DES NOUVELLES DE SES PROCHES
- BOIRE RÉGULIÈREMENT DE L'EAU
- NE PAS BOIRE D'ALCOOL
- EN CAS D'URGENCE, APPELEZ LE 15
- ÉVITER LES EFFORTS PHYSIQUES

Pour les personnes âgées

- Restez dans un endroit frais ou climatisé
- Donnez des nouvelles à votre entourage (famille, ami, voisin)

Pour les enfants et adultes

- Ne restez pas dans des endroits confinés (voiture, landau)
- Ne pas faire d'efforts physiques intenses
- Ne restez pas en plein soleil
- Restez vigilant au travail
- Évitez les efforts physiques
- Prenez des nouvelles de votre entourage (ami, voisin, famille)



RISQUE SANITAIRE

Pandémie

Une pandémie est définie comme une forte augmentation des cas de contagion de type virale. Elle fait suite à la circulation d'un nouveau virus contre lequel l'immunité de la population est faible ou nulle.

Le risque

Comme l'ensemble du territoire métropolitain, la commune peut être exposée aux risques de pandémie.

**AYEZ LES BONS REFLEXES,
ADOPTÉZ LES BONS GESTES**
Protégez-vous et protégez les autres
face aux virus

-  Lavez-vous les mains très régulièrement
-  Toussez ou éternuez dans votre coude
-  Utilisez un mouchoir à usage unique et jetez-le
-  Limitez les contacts et saluez-vous sans vous serrer la main
-  Portez un masque si vous êtes malade / si la distanciation sociale ne peut pas être respectée

Les mesures de prévention

La transmission des virus de la grippe ou encore de la Covid-19 se fait principalement par voie aérienne, par le biais de la toux, de l'éternuement ou des postillons, mais peut également être transmise par les mains et les objets contaminés.

- D'une façon générale, lorsque vous êtes malade, utilisez des mouchoirs en papiers que vous jetterez après usage dans un sac fermé.
- Protégez votre nez et votre bouche lorsque que vous éternuez
- Evitez tout contact avec des personnes fragiles (nourrissons, enfants, personnes âgées ou malades)



MAIRIE D'ETROCHEY

03-80-91-42-33



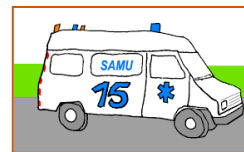
GENDARMERIE

17



POMPIERS

18



SAMU/SMUR

15



ENEDIS (dépannage)

09-72-67-50-21



**CENTRE HOSPITALIER
CHATILLON S/S**

03-80-91-21-21



SOS MAINS DIJON

03-80-55-55-55



CENTRE ANTI-POISON

03-83-22-50-50



SYNDICAT EAU

Voir Mairie



www.meteofrance.com



www.georisques.gouv.fr



Site internet de prévention des crues

www.vigicrues.gouv.fr

